



/ INFORMATIONS AUX ADMINISTRÉS /

# Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Publié le lundi 12 août 2019

Trois nouvelles communes dans Le Var, Bandol, Sanary-sur-Mer et la Seyne-sur-Mer viennent d'être reconnues catastrophe naturelle concernant la sécheresse. Si votre maison fissure vous êtes concernés. Vous avez un délai de 10 jours pour faire votre déclaration à l'assurance.

## Arrêté du ministère de l'intérieur

Extrait :

... " DÉPARTEMENT DU VAR Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 mars 2018 Communes de Bandol (2), Sanary-sur-Mer (2), Seyne-sur-Mer (La) (2)." ...

Vous pouvez vous faire aider pour faire vos démarches par L'Association Nationale des Assurés Sinistrés de la Sécheresse A.N.A.S.S .

A.N.A.S.S.

Association Nationale Des Assurés Sinistrés Sécheresse

(Catastrophe Naturelle, Sécheresse)

06 40 44 51 20

secheresse.anass@gmail.com



**MAIRIE DE BANDOL**  
HÔTEL DE VILLE  
PLACE DE LA LIBERTÉ  
83150 BANDOL

☎ **04 94 29 12 30**

- ▶ [CONTACT](#)
- ▶ [ALERTE INFOS SERVICE](#)
- ▶ [ACCUEIL](#)
- ▶ [MENTIONS LÉGALES](#)
- ▶ [ACCESSIBILITÉ](#)
- ▶ [PLAN DU SITE](#)
- ▶ [GESTION DES COOKIES](#)

**Météo**

Aujourd'hui



Km/h  
%  
Km

Demain

